

Formation

7

Formation statutaire et professionnelle
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique hospitalière **7.3**

Avertissement : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

Définitions et méthodes

A – La formation dans les ministères

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle. On distingue en formation professionnelle :

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens et concours ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétence (précédemment dénommés bilans professionnels) ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Champ : l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
Formation initiale Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	Formation statutaire Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
Formation continue Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	Formation professionnelle Formation continue Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan de compétence VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

Domaines de formation continue

On distingue désormais 12 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre six avant 2008) :

Accueil, sensibilisation à l'environnement professionnel ; management, gestion des ressources humaines ; achats publics ; gestion et le suivi des politiques publiques ; techniques juridiques ; techniques administratives et bureautiques ; informatique ; formations linguistiques ; Europe ; développement durable ; formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ; service aux usagers.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Formation interministérielle : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ÉNA et les IRA. Pour les années 2009, 2010 et 2011, l'ÉNA n'a pas communiqué les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économique et financier et les Services du Premier ministre.

La formation au sein des ministères de l'enseignement :

Les remontées d'information étant spécifiques au sein des ministères de l'enseignement, les estimations effectuées pour la formation des agents concernés ne sont pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères. En effet, en ce qui concerne la formation statutaire en 2011, les ministères de l'enseignement ne sont plus en mesure de transmettre les statistiques sur les stagiaires de deuxième année des

IUFM (les IUFM étant intégrés au sein des universités). Les seules données disponibles sur la formation statutaire sont celles transmises par l'ENSSIB et l'ENC ainsi que celles relatives aux ENS (estimées à partir de SIASP). Dès lors, les résultats de ces ministères ne peuvent être cumulés avec ceux des autres ministères.

B – La formation dans la fonction publique territoriale

Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales aux 31 décembre 2011, 2009, 2007 et 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (Observatoire de la FPT) et la DGCL. En 2011, l'exploitation s'appuie sur un peu plus de 12 000 collectivités ayant répondu à la thématique Formation parmi 20 000 collectivités ayant envoyé leur rapport.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) s'établit à 7,3 jours (7,4 jours en 2010). La part des dépenses correspondantes de formation dans la masse salariale a légèrement baissé en 2011 et s'établit à 7,1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, sur ce champ, est de 3,4 en 2011 par agent. Les agents de catégorie A et B bénéficient respectivement de 4 et de 4,3 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,1 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,3 jours en 2011 contre 2,1 et 1,9 respectivement pour les agents des catégories B et C. Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est en baisse : il est de 3,7 jours en 2011 contre 3,9 jours en 2010. La dépense de formation professionnelle estimée à 1 266 millions d'euros en 2011, représente 3,2 % de la masse salariale. Pour l'ensemble des ministères, les rapports entre les dépenses de formation professionnelle et la masse salariale s'établissent à 3,6 % et 3,4 % respectivement en 2010 et en 2011.

Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle des ministères en 2010 et 2011

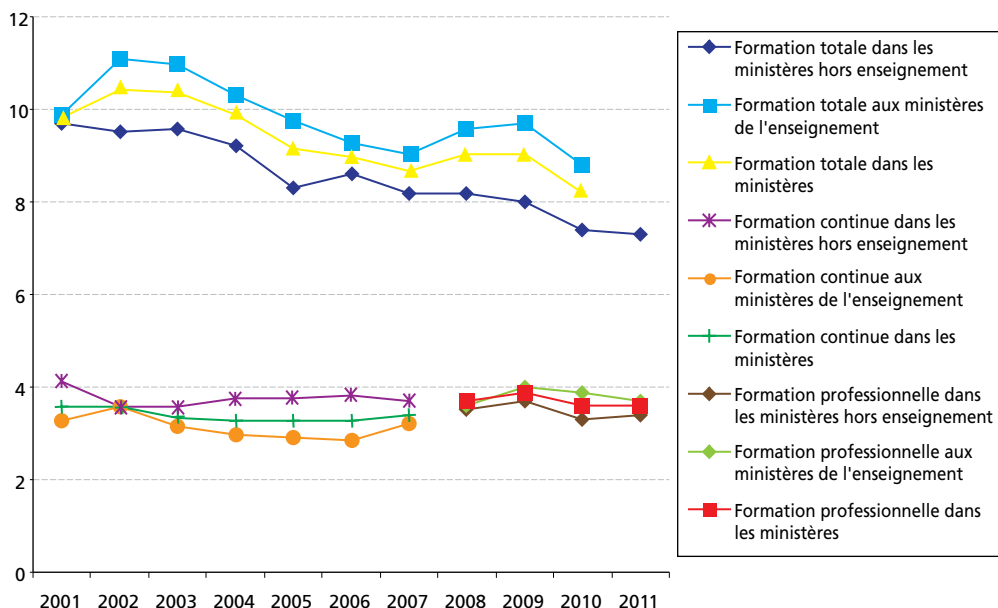
	2010		2011	
	Dépenses (en euros)	Part de la masse salariale (en %)	Dépenses (en euros)	Part de la masse salariale (en %)
Tous ministères hors enseignement				
Formation statutaire	726 303 600	3,3	648 459 572	3,1
Formation professionnelle	867 223 135	4,0	843 458 941	4,0
Formation totale	1 593 526 735	7,3	1 491 918 513	7,1
Ministères de l'enseignement ⁽¹⁾				
Formation statutaire	889 584 606	2,4		
Formation professionnelle	1 254 293 303	3,3	1 266 176 193	3,2
Formation totale	2 143 877 909	5,7		
Ensemble				
Formation statutaire	1 615 888 206	2,7		
Formation professionnelle	2 121 516 438	3,6	2 109 635 134	3,4
Formation totale	3 737 404 644	6,3		

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-2: Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ et totale par agent des ministères de 2001 à 2011

[en nombre de jours par agent]

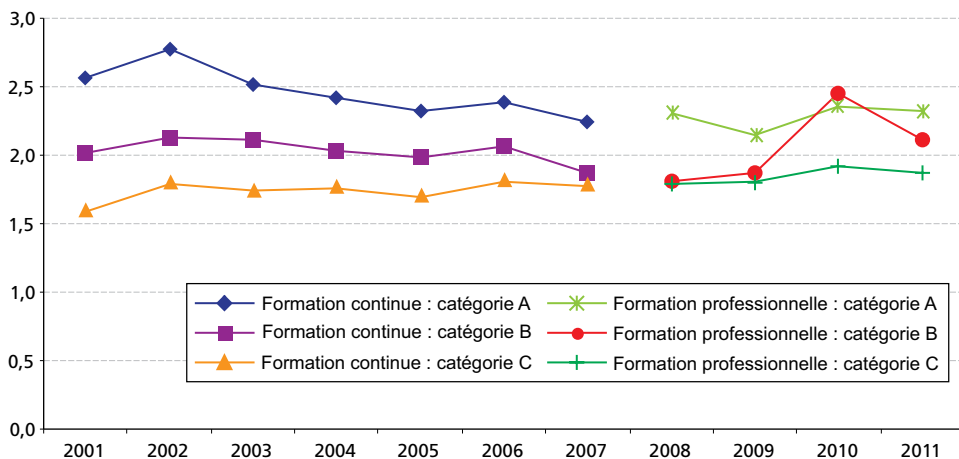


Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2001 et 2011 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

Figure 7.1-3: Durée moyenne de formation continue/professionnelle⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique dans les ministères hors enseignement de 2001 à 2011

[en nombre de jours]



Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2001 et 2011 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation initiale/statutaire et continue/professionnelle ⁽¹⁾ par agent des ministères selon la catégorie hiérarchique de 2001 à 2011

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tous ministères											
Formation initiale/statutaire ⁽¹⁾											
Catégorie A	9,9	10,9	11,0	10,1	9,2	8,5	7,5	7,4	6,9	6,0	
Catégorie B	3,3	3,4	4,2	3,5	3,3	3,2	5,1	5,5	4,0	3,5	
Catégorie C et ouvriers d'État	2,9	3,0	2,9	2,9	2,1	2,5	1,0	0,8	1,6	1,6	
Ensemble	6,2	6,8	7,1	6,6	5,9	5,7	5,3	5,4	5,1	4,6	
Formation continue/professionnelle ⁽¹⁾											
Catégorie A	4,1	3,9	3,4	3,5	3,5	3,4	3,7	3,9	4,2	4,0	3,7
Catégorie B	3,7	4,2	4,1	3,5	3,6	3,9	4,7	4,7	4,9	4,0	4,2
Catégorie C et ouvriers d'État	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,0	2,0	2,2	2,2	2,4
Ensemble	3,6	3,6	3,3	3,3	3,3	3,2	3,4	3,6	3,9	3,6	3,6
Formation initiale/statutaire et continue/professionnelle ⁽¹⁾											
Catégorie A	14,0	14,8	14,4	13,6	12,7	11,9	11,2	11,4	11,1	10,0	
Catégorie B	7,0	7,6	8,3	6,9	6,9	7,2	9,8	10,2	8,9	7,5	
Catégorie C et ouvriers d'État	5,9	5,9	5,6	5,7	4,9	5,3	3,0	2,9	3,8	3,8	
Ensemble	9,8	10,4	10,4	9,9	9,1	9,0	8,7	9,0	9,0	8,2	
Tous ministères hors enseignement ⁽²⁾											
Formation initiale/statutaire ⁽¹⁾											
Catégorie A	9,3	10,5	10,2	9,0	8,5	8,0	7,6	7,8	7,4	7,5	7,0
Catégorie B	7,6	7,3	8,4	6,6	5,8	5,3	6,8	7,1	5,1	4,5	4,6
Catégorie C et ouvriers d'État	3,9	4,1	3,9	4,0	2,8	3,5	1,5	1,1	2,0	2,0	1,5
Ensemble	5,6	5,9	6,0	5,5	4,5	4,7	4,5	4,6	4,3	4,1	3,9
Formation continue/professionnelle ⁽¹⁾											
Catégorie A	5,3	4,7	4,6	4,8	4,6	4,6	4,2	4,4	4,0	4,2	4,0
Catégorie B	5,0	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6	5,1	5,0	5,2	4,2	4,3
Catégorie C et ouvriers d'État	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	2,4	2,2	2,2	2,1	2,1
Ensemble	4,1	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,7	3,6	3,7	3,3	3,4
Formation initiale/statutaire et continue/professionnelle ⁽¹⁾											
Catégorie A	14,6	15,2	14,8	13,8	13,1	12,6	11,8	12,2	11,4	11,7	11,0
Catégorie B	12,6	11,3	12,5	10,9	10,4	9,9	11,9	12,0	10,3	8,7	8,9
Catégorie C et ouvriers d'État	7,4	7,2	7,0	7,2	6,0	6,8	3,8	3,3	4,2	4,1	3,7
Ensemble	9,7	9,5	9,6	9,2	8,3	8,6	8,2	8,2	8,0	7,4	7,3

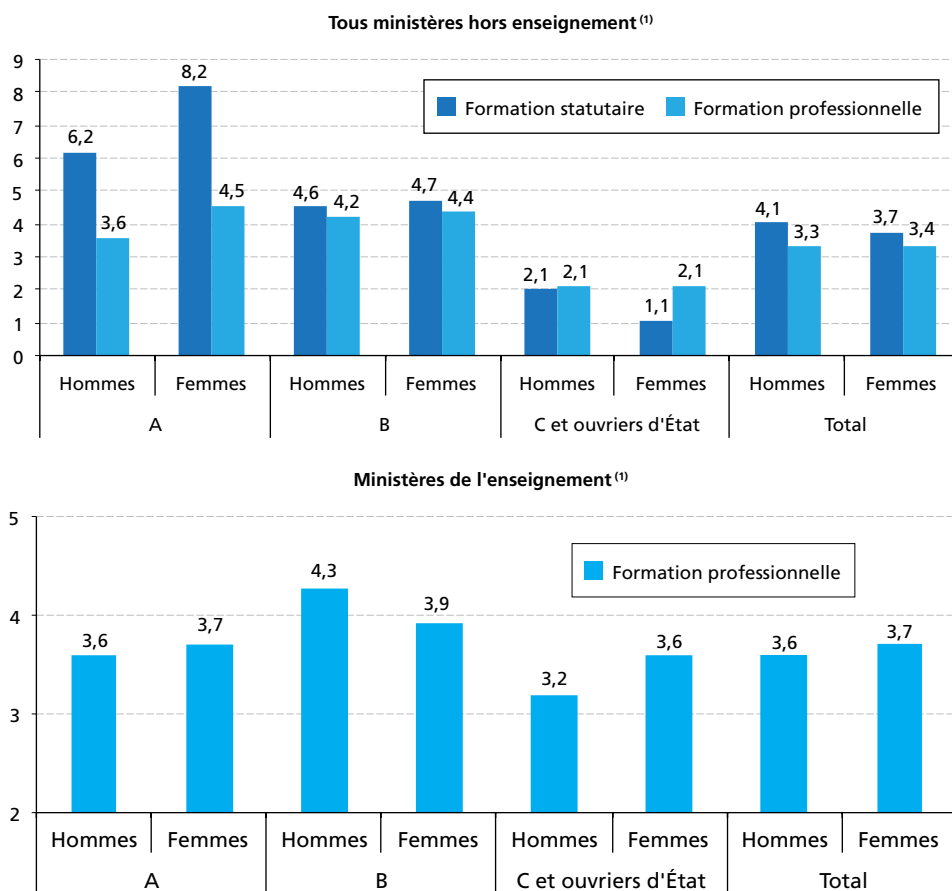
Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2001 et 2011 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2011

[en nombre de jours par agent]



Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Formation statutaire et professionnelle dans les ministères 7.1

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2011

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	0,6	0,6	0,6	4,7	6,4	5,5	5,3	7	6,1
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	2,3	2,4	2,3	2,5	2,3	2,3	4,8	4,6	4,7
Ministères économique et financier	6,3	4	4,9	4,8	4,2	4,5	11,1	8,2	9,4
Culture et Communication	0,3	0,5	0,4	2,3	3,4	2,9	2,6	3,9	3,3
Défense et anciens combattants	0,6	0,6	0,6	1,9	2,7	2,2	2,5	3,3	2,8
Écologie, développement durable, transports et logement	4,1	3,6	3,9	2,8	2,7	2,7	6,9	6,2	6,7
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	5,1	3,6	4,6	3,7	3	3,4	8,8	6,6	8,1
Justice et Libertés	2,6	6,8	4,9	2,5	2,3	2,4	5,1	9,1	7,3
Ministères sociaux	1,7	1,5	1,6	3,5	3,8	3,7	5,3	5,4	5,3
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,1	0	0,1	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7
Ensemble hors enseignement ⁽¹⁾	4,1	3,7	3,9	3,3	3,4	3,4	7,4	7,1	7,3
Enseignement ⁽¹⁾				3,6	3,7	3,7			
Total y compris enseignement ⁽¹⁾				3,5	3,6	3,6			

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-7 : Évolution de la formation par ministère entre 2010 et 2011

	Effectifs physiques en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2010	2011	Évolution (en %)	2010	2011	Évolution (en %)	2010 (en millions d'euros)	2011 (en millions d'euros)	Évolution (en %)
Affaires étrangères et européennes	8 390	8 269	-1,4	64 310	57 476	-10,6	17	16	-5,8
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	41 000	41 862	2,1	132 714	167 770	26,4	41	44	9,1
Ministères économique et financier	444 841	433 422	-2,6	1 732 961	1 527 276	-11,9	482	437	-9,3
Culture et Communication	31 796	31 589	-0,7	89 058	82 079	-7,8	36	35	-3,6
Défense et anciens combattants	49 897	46 564	-6,7	189 131	201 275	6,4	71	71	-0,2
Écologie, développement durable, transports et logement	100 095	95 980	-4,1	517 387	496 253	-4,1	240	223	-7,2
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	567 605	646 953	14	1 445 208	1 493 898	3,4	455	459	0,9
Justice et Libertés	146 256	123 757	-15,4	768 213	547 693	-28,7	162	117	-27,3
Ministères sociaux	31 532	37 719	19,6	151 798	130 164	-14,3	47	44	-6,4
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	3 815	4 286	12,3	158 207	158 696	0,3	33	33	-0,2
Formation interministérielle ⁽²⁾	19 200	18 580	-3,2	213 637	223 435	4,6	48	51	5,4
Ensemble hors enseignement ^(*) ⁽³⁾	1 433 908	1 477 750	3,1	5 291 716	4 914 037	-7,1	1 594	1 492	-6,4
Enseignement ^(*)	1 246 541	1 274 969	2,3	8 793 242			2 144		
Total y compris enseignement ^(*) ⁽³⁾	2 680 449	2 752 719	2,7	14 084 958			3 737		

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(2) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économique et financier et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche.

(3) Sans double compte.

(*) Comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

7.1 Formation statutaire et professionnelle dans les ministères

Figure 7.1-8 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du droit individuel à la formation (DIF) selon le ministère entre 2008 et 2011

	2008		2009		2010		2011	
	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation
Affaires étrangères et européennes	0	0	0	0	11	52	7	43
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	0	0	36	0	63	124	79	163
Ministères économique et financier	188	305	1 945	4 143	1 910	4 337	2 381	6 022
Culture et Communication	0	0	0	0	780	2 492	963	3 089
Défense et anciens combattants	3	12	222	945	452	1 607	361	1 491
Écologie, développement durable, transports et logement	0	0	91	275	107	413	218	980
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	0	0	0	0	0	0	0	0
Justice et Libertés	675	1 293	710	1 162	482	746	601	873
Ministères sociaux	76	198	112	327	328	1 030	655	1 379
Services du Premier ministre	93	712	102	612	257	1 558	139	1 011
Ensemble hors enseignement ⁽¹⁾	1 035	2 520	3 218	7 464	4 390	12 359	5 404	15 051
Enseignement ⁽¹⁾	311	533	357	773	354	941	169	471
Total y compris enseignement ⁽¹⁾	1 346	3 053	3 575	8 237	4 744	13 300	5 573	15 522

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères en 2010 et 2011

[en %]

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Affaires étrangères et européennes	0,5	0,4	2,5	5,0	3,0	5,4
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	1,1	1,2	2,7	2,4	3,8	3,6
Ministères économique et financier	3,8	3,3	5,4	5,2	9,2	8,5
Culture et Communication	0,5	0,4	4,5	3,9	5,0	4,3
Défense et anciens combattants	0,4	0,4	2,6	3,0	3,0	3,4
Écologie, développement durable, transports et logement	5,9	6,2	3,5	3,5	9,4	9,7
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	3,6	3,5	4,2	4,4	7,8	7,9
Justice et Libertés	4,1	2,8	3,1	2,4	7,2	5,2
Ministères sociaux	1,8	1,5	2,5	4,1	4,3	5,6
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,8	0,8	0,9	0,9
Ensemble hors enseignement ⁽¹⁾	3,3	3,1	4,0	4,0	7,3	7,1
Enseignement ⁽¹⁾	2,4		3,3	3,2	5,7	
Total y compris enseignement ⁽¹⁾	2,7		3,6	3,4	6,3	

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFF, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Comprend les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

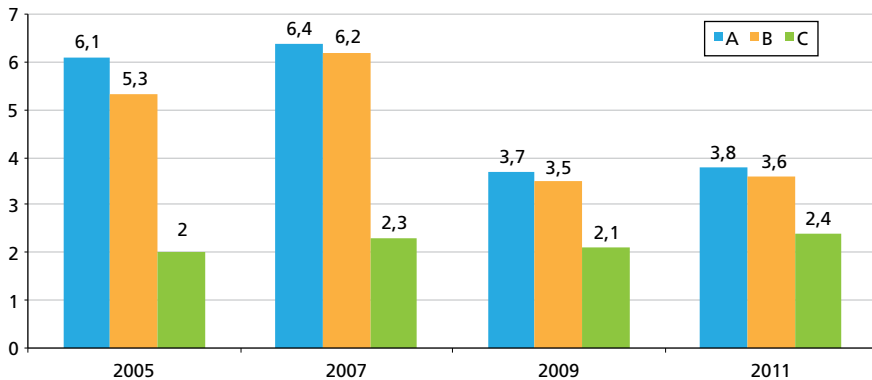
En 2011, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent s'établit à 2,6 jours, après 2,5 jours en 2009 et 3 jours en 2007. Il faut noter que, à la suite de la loi du 19 février 2007 relative à la FPT qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé. Le nombre moyen de journées de formation par agent a augmenté quelque soit la catégorie hiérarchique et notamment pour les agents de catégorie C. Pour ces derniers, le nombre moyen de journées de formation par

agent s'établit à 2,4 jours en 2011 après 2,1 jours en 2009. Ceci peut s'expliquer par la loi du 19 février 2007 qui a créé des formations d'intégration pour les agents de catégorie C, lesquels qui ne bénéficiaient, auparavant, d'aucun dispositif. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 3,8 jours et 3,6 jours en moyenne par agent en 2011 (respectivement 3,7 et 3,5 jours en 2009).

La durée moyenne de formation, qui était en baisse entre 2007 et 2009, se stabilise en 2011 : 3,5 jours contre 3,6 jours en 2009.

Figure 7.2-1: Nombre de journées de formation par agent dans la fonction publique territoriale en 2005, 2007, 2009 et 2011

[en jours]

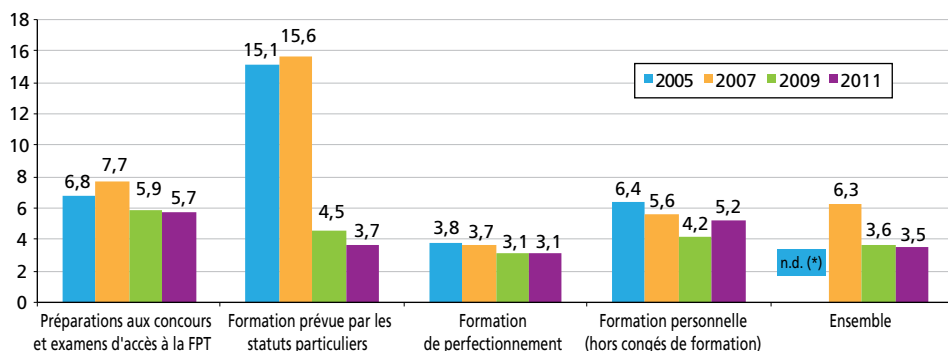


Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des bilans sociaux.

7.2 Formation dans la fonction publique territoriale

Figure 7.2-2 : Durée moyenne des formations par type⁽¹⁾ de formation en 2005, 2007, 2009 et 2011 dans la fonction publique territoriale

[en jours]



Source : CNFPT- Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

(*) La durée moyenne de formation n'est pas disponible pour l'année 2005.

(1) La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière. Ces fonds couvrent 94 % des établissements et concernent : le financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale, versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour VAE, des congés pour bilan de compétence (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH) et celui de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, contribution volontaire).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent en vue d'une reconversion professionnelle.

Financement des actions relevant du plan de formation des établissements

Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation 2,1 % minimum des rémunérations inscrites à leur budget. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2011, 2 343 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social, et employant des agents de la fonction publique hospitalière, ont confié à l'ANFH leurs fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 482 millions d'euros en 2011 (465 millions d'euros en

2010) et a permis de financer plus de 882 318 départs en formation (838 642 en 2010), soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2010.

Financement des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC)

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...), distinctes de celles faisant partie du plan de formation de l'établissement.

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 53 millions d'euros en 2011 (52 millions d'euros en 2010).

En 2011, 3 005 agents ont bénéficié du financement de leur bilan de compétences, 1 090 agents sont en cours de VAE et 3 931 sont en cours de CFP (un agent = un dossier financé).

Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMEP)

Les études promotionnelles (EP) désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social.

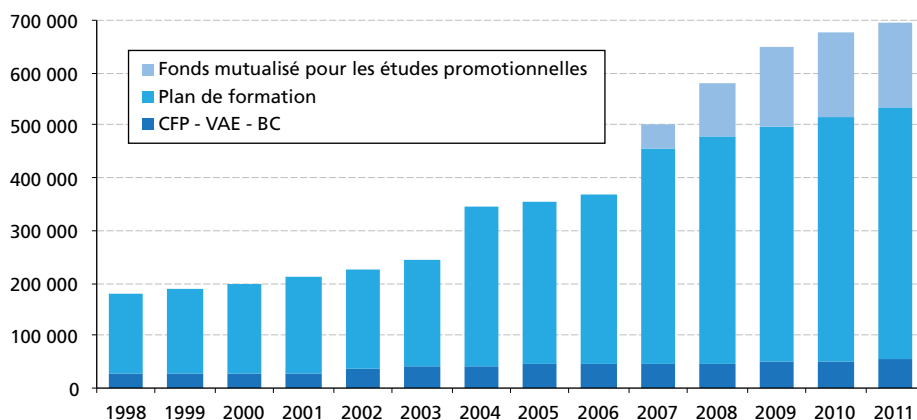
Le FMEP est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 161 millions d'euros en 2011. En 2011, 18 651 études promotionnelles ont été financées (tous financements confondus).

Droit individuel à la formation (DIF)

Dans les établissements adhérents à l'ANFH, 27 536 départs en DIF ont été comptabilisés soit une progression de 30,4 % sur un an (21 119 départs en 2010).

Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement entre 1998 et 2011

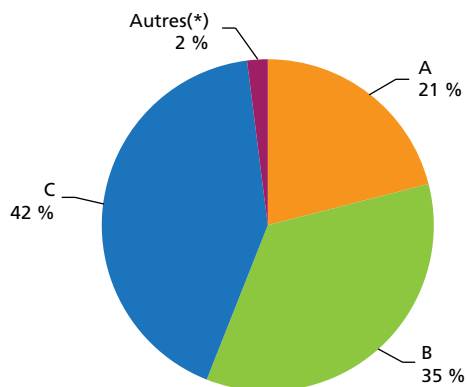
[en milliers d'euros]



Source: ANFH, Rapports d'activité.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des Plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2011

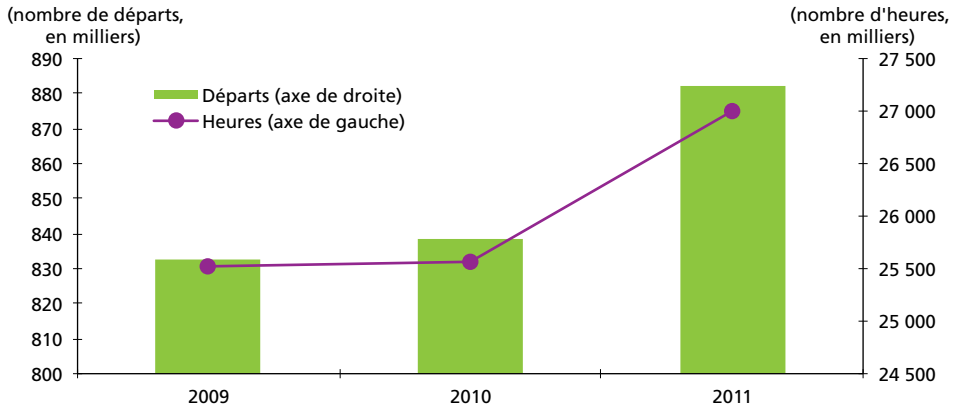
[en %]



Source: ANFH, Rapports d'activité.

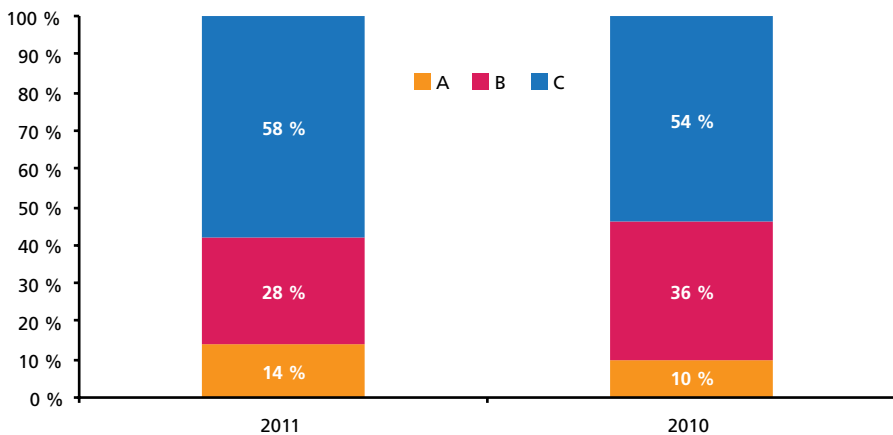
(*) Essentiellement des contrats aidés.

Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs en formation et du nombre d'heures en formation entre 2009 et 2011 dans le cadre des plans de formation des établissements



Source: ANFH, Rapports d'activité.

Figure 7.3-4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences accordés par catégorie hiérarchique en 2011 dans la FPH [en %]



Source: ANFH, Rapports d'activité.